

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉDITION DES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
TELEX 201176F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

LES RECTIFICATIONS DE L'ORTHOGRAPHE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

*Présentation du Rapport, devant le Conseil supérieur de la langue française,
le 19 juin 1990 par
M. Maurice Druon,
Secrétaire perpétuel de l'Académie française, président du groupe de travail*

Monsieur le Premier ministre,

Vous me permettez une remarque liminaire.

Quand un Premier ministre se penche sur l'état de la langue française, ce qui n'arrive pas tous les jours, il met ses pas, volens nolens, dans ceux de Richelieu.

Quand le Cardinal fonda l'Académie, il lui assigna pour principale fonction de donner des règles certaines à notre langue, de la rendre éloquente et pure, capable de traiter des arts et des sciences.

En installant, en octobre dernier, le Conseil supérieur ici assemblé, vous le chargiez, entre autres missions, de formuler des propositions claires et précises sur l'orthographe du français, d'y apporter des rectifications utiles et des ajustements afin de résoudre, autant qu'il se peut, les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes ou contradictions, et de permettre aussi une formation correcte aux mots nouveaux que réclament les sciences et les techniques.

Qu'on veuille bien ne voir dans ma remarque aucune assimilation hâtive ou gênante.

Je voulais simplement souligner qu'une permanence apparaît et s'impose dès lors qu'on entreprend d'agir sur les structures du français, et que cette permanence s'exprime par les termes de certitude, clarté, précision, pureté, toutes qualités qui font notre langue suprême dans les domaines de l'éthique, du droit des accords et conventions, et, plus généralement, dans l'art de l'exposé ou de la définition.

Perdrait-elle ces caractères qui l'ont faite universelle, notre langue verrait son audience et son emploi se réduire dans le monde.

C'est pourquoi, écartant tout projet d'une réforme bouleversante de l'orthographe qui eût altéré le visage familier du français et dérouté tous ses usagers répartis sur la planète, vous nous avez sagement invités à proposer des retouches et aménagements, correspondant à l'évolution de l'usage, et permettant un apprentissage plus aisé et plus sûr.

Le Conseil supérieur, dès son installation, a donc constitué en son sein un groupe de travail à cet effet. J'ai eu l'honneur d'en assumer la présidence, avec l'assentiment de l'Académie française. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises depuis le début de l'année, menant son labeur, en cette matière complexe, avec une assiduité et une diligence dont je veux donner acte à mes collègues.

Le vice-président du Conseil supérieur, M. Bernard Quéjada, a souvent participé à nos travaux et leur a apporté, avec bonne grâce, sa riche expérience linguistique.

Nous avons fait appel à un comité d'experts, animé avec une remarquable efficacité par M. Bernard Cerguiglini, Délégué général à la langue française et spécialiste de l'histoire de la langue.

Ces experts de grande valeur, professeurs, grammairiens, linguistes, correcteurs, éditeurs de

dictionnaires, unissent les compétences théoriques les plus sûres à une expérience confirmée des questions pratiques afférentes à l'orthographe.

Les principes qui ont régi ce travail sont les suivants :

Primo :

Il a été entendu que les propositions des experts devraient être à la fois fermes et souples : fermes, afin que les rectifications constituent une nouvelle norme et que les enseignants puissent être informés précisément de ce qu'ils auront à enseigner aux nouvelles générations d'élèves ; souples, car il ne peut être évidemment demandé aux générations antérieures de désapprendre ce qu'elles ont appris, et donc l'orthographe actuelle doit rester admise.

La situation est en fait la même qu'en 1835, quand la graphie oi fut remplacée par la graphie ai conforme à la prononciation d'usage dans les mots j'avais, j'aimais, français. Chateaubriand approuva cet ajustement, tout en continuant d'écrire comme il en avait l'habitude.

Secundo :

Il a été entendu que les améliorations seraient fondées sur le souci d'utilité et que les travaux porteraient en premier lieu sur les points qui aujourd'hui posent le plus de problèmes, non seulement aux enfants mais aussi aux adultes, écrivains compris. Ce qui est proposé a pour objectif de mettre fin à des hésitations, à des incohérences impossibles à enseigner de façon méthodique, à des « scories » de la graphie, qui ne servent ni la pensée, ni l'imagination, ni la langue, ni les utilisateurs.

Ces rectifications ne prétendent pas à rendre l'orthographe simple et rationnelle : d'aucuns s'en affligeront, d'autres s'en réjouiront. On rappellera seulement que, si la logique doit régir la syntaxe, c'est beaucoup plus l'usage et les circonstances historiques ou sociales qui commandent au vocabulaire et à sa graphie.

Tertio :

Il a été entendu que les propositions s'appuieraient sur ce qu'on est convenu d'appeler « le génie de la langue », les usages qui s'établissent, les tendances à la cohérence déjà repérables, les évolutions déjà amorcées.

Quarto :

Il a été entendu que les modifications seraient mesurées, qu'elles n'entraîneraient pas de bouleversements, et qu'on s'en assurerait par des moyens informatiques. On a pu ainsi constater que la mots affectés par les modifications, dans une page de roman, fût-elle de Proust, se comptaient sur les doigts d'une seule main.

*

* *

Ces principes établis, les experts, au prix d'un travail diligent et vraiment intense, ont rédigé, chacun selon ses compétences, un rapport en conformité avec la mission

confiée au Conseil supérieur. Ce rapport a été présenté par le Délégué général au groupe de travail, élargi à tous les membres du Conseil qui le désiraient, et les termes en ont été discutés et amendés au cours de plusieurs réunions.

Comme vous l'aviez précisé, et comme il allait de soi, l'Académie française a été consultée. M. Cerquiglini, au cours de deux auditions, a présenté les propositions à la Commission du dictionnaire, laquelle en a débattu dans le détail et avec le plus grand soin.

À la suite de quoi, j'ai présenté moi-même à l'Académie, dans sa séance du 3 mai 1990, le rapport de sa Commission. L'Académie a constaté que les ajustements proposés étaient dans la droite ligne de ceux qu'elle avait pratiqués dans le passé, notamment en 1740, où la graphie d'un mot sur quatre était changée, en 1835, où elle a décidé de la modification que j'ai évoquée tout à l'heure, en 1878, dans la septième édition du dictionnaire, et encore en 1935, dans la huitième édition. Mais elle n'avait pas, en ces circonstances, l'aide d'un comité d'experts hautement qualifiés, ni non plus le secours de l'informatique.

Elle a apprécié les intentions qui avaient inspiré les travaux du Conseil : rectifier les incohérences anciennes, faciliter la maîtrise orthographique des mots à créer, faciliter l'enseignement de l'orthographe, affermir la place de la langue dans le monde. Elle a noté avec satisfaction que les deux graphies des mots modifiés resteraient admises jusqu'à ce que la nouvelle soit entrée dans l'usage. Et elle a considéré que cet ajustement mesuré serait de nature à ramener l'attention du public sur l'orthographe.

Pour ces motifs, et à quelques réserves près, minimales, que le Conseil supérieur a bien voulu prendre en compte, l'Académie, à l'unanimité, a approuvé les propositions du Conseil. Et elle est disposée à les mettre en application dès la publication du 6e fascicule de son dictionnaire, l'an prochain. Enfin, elle a émis un vœu dont je vous ferai part en conclusion de cet exposé.

D'autre part, le Conseil de la langue française du Québec et celui de la Communauté française de Belgique ont été tenus informés des travaux auxquels certains de leurs membres ont participé, et ils ont donné des avis positifs, nous assurant donc que ces autorités francophones accueillent favorablement nos propositions.

*
* *

Monsieur le Premier ministre, je vais maintenant présenter la teneur des rectifications qui devraient, selon l'avis du Conseil supérieur, approuvé par l'Académie, être apportées à l'orthographe du français.

Chaque fois que cela a été possible, nous nous sommes efforcés d'énoncer une règle qui rende compréhensibles ces rectifications et facilite leur enseignement et leur usage.

Celles qui peuvent être rattachées à une règle, de même que quelques listes closes de vocables, pourront être rapidement appliquées.

Les autres prennent la forme de recommandations adressées spécifiquement aux auteurs de dictionnaires et aux créateurs de termes nouveaux ; elle visent à orienter de façon plus harmonieuse le développement de la langue écrite et sa codification dans les dictionnaires.

Vous nous aviez invités à examiner comment l'usage du trait d'union dans les mots composés pouvait être rendu plus régulier. Les règles fondamentales qui régissent l'utilisation de ce signe sont réaffirmées.

Le procédé de l'agglutination, ou soudure, dans les mots composés devrait connaître un renouveau d'extension, d'ailleurs conforme à la tradition de l'Académie française. On conservera toutefois le trait d'union quand la soudure risquerait de susciter des prononciations défectueuses, et généralement quand la dernière lettre du premier composant et la première lettre du second sont des voyelles qui pourraient former diphongue. Exemple : extra-utérin.

Cette mesure concerne en particulier :

- des noms fortement ancrés dans l'usage, formés ou non d'un élément verbal suivi d'un élément nominal, tels que : croquemitaine, portemine, piquenique ou encore : quotepart, terreplein ;

- des noms formés avec les éléments prépositifs contre, entre : on écrira à contrecourant (comme à contresens), s'entraîner (comme s'entraider) ;

- des mots formés au moyen de préfixes latins : extra, intra, ultra, infra, supra. On écrira extraconjugal (comme extraordinaire) ;

- des mots formés à partir d'onomatopées ou similaires : blabla, tamtam, etc. ;

- des mots composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage et n'ayant pas valeur de citation : cowboy, weekend, statuquo, vademecum ;

- les nombreux mots composés sur thèmes « savants » (en particulier en o-), déjà très souvent écrits sans trait d'union, et dans lesquels on privilégiera à l'avenir les graphies du type : autovaccin, cirrocululus, électroménager, etc.

L'usage du trait d'union sera étendu aux numéraux formant un nombre complexe, en deçà et au-delà de cent. Exemple : on reliera par un trait d'union les composants de cent-deux et ceux de cent-soixante-douze, etc.

Vous nous aviez demandé de réfléchir également sur le pluriel des noms composés. En fait, c'est à la fois le singulier et le pluriel qui doivent être régularisés.

On propose donc pour le singulier et le pluriel des noms formés de verbe + nom et de préposition + nom une seule règle : ces noms seront traités comme des substantifs ordinaires et prendront la marque finale du pluriel seulement quand ils seront eux-mêmes au pluriel. On écrira par exemple : un pèse-lettre (sans s), des pèse-lettres (avec s) ; un après-midi (sans s), des après-midis (avec s). Il y aura cependant exception pour les mots comme des prie-Dieu (le second composant étant un nom propre), des trompe-l'œil (le second composant comportant un article au singulier).

Nous avons également précisé que les mots d'origine étrangère formeraient leur pluriel selon les règles du français. On écrira tout simplement des matchs, des solos.

Vous avez ensuite confié au Conseil la tâche d'améliorer l'usage de l'accent circonflexe, source de nombreuses difficultés.

Après avoir examiné cette question avec la plus grande rigueur et en même temps la plus grande prudence, il est apparu au Conseil supérieur qu'il convenait de conserver l'accent circonflexe sur la lettre a, e et o, mais qu'il ne serait plus obligatoire sur les lettres i et u, sauf dans les quelques cas où il est utile : la terminaison verbale du passé simple et du subjonctif

imparfait et plus-que-parfait, et dans quelques cas d'homographie comme jeûne, mûr et sûr.

Passons aux autres dispositions qui intéressent l'accentuation. Et d'abord le tréma.

Une source de difficultés sera tarie en prenant pour règle de placer le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée dans des mots comme aiguë, ambiguë et ambiguïté, et en étendant son usage aux mots où une suite -gue- ou -geu- conduit à des prononciations défectueuses, tels que argüer et gageüre.

Les règles auxquelles répond l'usage des accents grave et aigu sur la lettre e seront appliquées plus systématiquement. Cela conduira à munir d'un accent des mots où il avait été omis, comme asséner, réfréner, à modifier l'accent d'un certain nombre de mots qui ont échappé à la régularisation entreprise par l'Académie dans le passé, comme allègrement ou évènement, à aligner sur le type semer les futurs et conditionnels des verbes du type céder : on écrira donc je cèderai, j'allègerai et je considèrerai ; enfin dans les tournures comme aimè-je, puissè-je, on utilisera désormais l'accent grave.

Dans la verbes en -eler et -eter, dont seule une minorité ne prête pas à hésitations et à contradictions, on généralisera l'e accent grave pour noter le son « e ouvert » du radical : on les conjuguera donc tous sur le modèle de peler et d'acheter, en faisant seulement exception pour appeler, jeter, et leurs dérivés. Leurs dérivés en -ment suivront la même orthographe : amoncèlement, cliquètement, etc.

En ce qui regarde le participe passé des verbes pronominaux, pour lesquels l'application de la règle actuelle est souvent dite malaisée, et l'est effectivement parfois, il est apparu aux experts que ces emplois ne peuvent être disjoints des emplois non pronominaux, et qu'une intervention sur tous les participes impliquerait des modifications trop importantes et nuisibles à la langue. Il n'est donc fait qu'une rectification : on généralisera l'invariabilité du participe passé de laisser dans le cas où il est suivi d'un infinitif, dont l'accord est pour le moins incertain dans l'usage, en l'alignant sur celui de faire, qui reste invariable dans cette position.

On écrira donc dans tous les cas : elle s'est laissé mourir sans accorder le participe (comme dans elle s'est fait maigrir), et de même elle s'est laissé séduire (comme elle s'est fait féliciter), je les ai laissé partir (comme je les ai fait partir).

Mais, de manière générale, on s'en tiendra à la règle qui permet d'écrire correctement, selon l'exemple fameux : « Que d'hommes se sont craints (avec un s), déplu (sans s) détestés (avec s), nui (sans s), haïs (avec s), succédé (sans s). » Car ce n'est presque plus là matière d'orthographe, mais déjà de syntaxe. Tous ces accords sont commandés par le sens, donc peuvent être clairement expliqués. Il s'agit d'apprendre à se poser une question : et c'est un fort bon exercice pour la pensée.

Au chapitre enfin des anomalies, les propositions formulées par l'Académie en 1975 seront reprises et seront appliquées. On régularisera aussi quelques autres séries brèves. Il faudra écrire à l'avenir charriot avec deux r, cuisseau avec e, a, u, combattif avec deux t, persifflage avec deux f, quincailier (au lieu de quincailier), greloter avec un seul t, corole avec un seul l, douçâtre (au lieu de douceatre), etc.

Telles sont nos conclusions. Elle ne visent pas à un bouleversement de la langue, ce qui serait fâcheux et tout à fait contre-productif ; mais elles en éliminent les principales difficultés qui sont sans justification, et normalisent la plupart des anomalies. Que d'autres difficultés subsistent, cela n'est pas douteux. Mais une langue simple ou simplifiée à l'extrême est une langue pauvre. La nôtre, Dieu merci, est riche, et constamment enrichie ; et sa richesse se reflète dans son orthographe.

Nous attendons bien que certains nous reprochent d'être allés trop loin, et d'autres pas assez. Ce sera la preuve que nous avons travaillé dans la sagesse, l'amour de la langue, et le souci de la transmettre le mieux possible aux générations nouvelles.

Cela dit, quel que soit le mode de promulgation de nos propositions, elles n'iront pas sans poser maintes questions au public.

En temps ordinaire, l'Académie reçoit chaque semaine et même chaque jour des demandes, par courrier ou téléphone, concernant notamment l'orthographe. Dès que les aménagements proposés seront connus, ce sera un déluge. Aussi conviendrait-il de prévoir un service – oh ! ultra-léger et provisoire – pour répondre rapidement aux interrogations venant non seulement de France mais d'ailleurs. Car il y aura certainement une période de flottement, et ce ne peut être à mon sens, un décret qui répertorie, avec certitude et exhaustivement, les quelques milliers de mots qui vont subir modification – trois à quatre mille en vérité – sur les cinquante mille environ qui sont dans l'usage courant.

Et c'est là que je présente mon vœu, ratifié par l'Académie française.

Nous souhaitons vivement que soit établi dans les meilleurs délais, et à la diligence de votre Délégation générale, un lexique orthographique de la langue française, mettant en application les rectifications et ajustements proposés.

De la sorte, les instituteurs et professeurs, élèves, imprimeurs et correcteurs, les éditeurs de dictionnaires, et généralement tous les usagers du langage pourront disposer d'un outil de référence certain, publié avec l'aval de l'État.

Ce serait la manière la plus sûre de faire entrer dans l'usage les aménagements dont vous nous avez confié l'étude.

Après quoi, Monsieur le Premier ministre, la langue étant chose vivante, il faudra recommencer le travail, dans trente ans, sinon même avant.

Maurice Druon
Secrétaire perpétuel
de l'Académie française

Réponse du Premier ministre

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je vous remercie pour ce rapport limpide, qui correspond exactement à la demande que j'avais faite au Conseil. Comme il était entendu, il exclut toute idée de réforme de notre orthographe, mais il présente des propositions de rectifications précises, limitées, et respectueuses de l'histoire et de la nature de notre langue, dans son passé comme dans son devenir.

Je tiens à féliciter l'ensemble des membres du Conseil, ainsi d'ailleurs que les éminents spécialistes du groupe d'experts qui ont travaillé en relation étroite avec le Conseil. Huit mois à peine après que je vous ai saisis, vous présentez, au sujet des cinq points de notre orthographe sur lesquels j'ai sollicité votre avis, des propositions qui vont permettre à notre langue d'accroître sa cohérence et son efficacité, et de renforcer ainsi à la fois son usage et ses usagers, c'est-à-dire tous les Français et tous les francophones.

Sur le trait d'union, sur les accents et trémas, sur le pluriel des mots composés et des mots empruntés, sur l'harmonisation des familles de mots présentant aujourd'hui des contradictions, vous avez réussi à mettre au point des solutions simples, modérées et acceptables par tous.

C'est en 1893 que le Recteur Gréard faisait voter par une commission de l'Académie française, dont il était membre, une proposition d'amélioration de l'orthographe portant notamment sur les points que vous avez traités. Mais, pas plus que celles qui lui succédèrent, cette tentative ne put aboutir. Un siècle après, nous y voilà enfin

Il n'est que temps, si nous tenons à la vitalité de notre langue. Car les incohérences et les incertitudes que vous proposez de rectifier ne sont pas seulement cause d'innombrables fautes dans l'usage ordinaire de la quasi-totalité des Français ; elles sont aussi à l'origine de divergences portant sur des milliers de mots entre les dictionnaires courants, si bien qu'un enfant pourrait se voir compter une faute pour la simple raison que ses parents ne possèdent pas le même dictionnaire que son instituteur ; et elles posent, enfin, des problèmes jusqu'ici sans solution pour la création des mots nouveaux — et il s'en crée des milliers chaque année dans les sciences et les techniques.

Pour se porter bien, une langue doit être réglée sur des principes ; en clarifiant et renforçant les principes de notre orthographe, nous contribuons à assurer l'avenir de notre langue.

Vos propositions, Mesdames et Messieurs, me conviennent. Mais mon jugement personnel n'importe pas plus que celui de tout autre usager. Ce qui est décisif, en revanche, c'est que vous avez travaillé en étroite relation avec l'Académie française et avec les deux organismes parallèles à votre Conseil existant dans la francophonie : le Conseil de la langue française de Québec et le Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique. Vos propositions ont reçu l'accord de l'un et de l'autre et l'avis favorable de l'Académie française à l'unanimité.

L'autorité de ces institutions se rajoutant à la vôtre propre, l'unanimité qui s'est établie me convainc de l'excellence de vos propositions.

J'accepte donc officiellement ces propositions de rectification de l'orthographe du français, et charge votre groupe de travail de leur mise au point définitive, pour la fin de l'année, après examen des réactions qui se feront jour d'ici là.

Il n'a jamais été question pour le Gouvernement de légiférer en cette matière : la langue appartient à ses usagers, qui ne se font pas faute de prendre chaque jour des libertés avec les normes établies. Mais il appartient au Gouvernement de faire ce qui relève de son pouvoir pour favoriser l'usage qui paraît le plus satisfaisant — en l'occurrence celui que vous proposez.

Je demande donc à Monsieur le ministre de l'éducation nationale de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces rectifications soient désormais enseignées, étant clairement posé que les formes actuellement en usage resteront évidemment admises

Mais l'enseignement ne saurait être le seul lieu où ces rectifications s'utilisent. Je demande donc à Monsieur le ministre délégué chargé de la francophonie de réunir, conjointement avec le vice-président du Conseil, l'ensemble des responsables des dictionnaires, de la presse écrite et de l'édition, ainsi que les correcteurs professionnels et tous les spécialistes concernés pour envisager avec eux les moyens de faire passer ces aménagements de l'orthographe dans l'usage ordinaire. Afin que chacun puisse en prendre connaissance, le texte définitif du rapport sera publié au Journal officiel et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Vous avez émis le vœu, Monsieur le Secrétaire perpétuel, que les usagers du français aient prochainement à leur disposition un lexique officiel des mots touchés par ces rectifications. Je demande à la Délégation générale à la langue française de préparer et de publier ce lexique. Dès sa publication, donnant l'exemple, le Gouvernement suivra vos recommandations dans les textes dont il est l'auteur.

Mesdames, Messieurs, vous savez combien le Président de la République suit avec intérêt et attention votre travail au service de cette langue qu'il manie avec autant d'attachement que de maîtrise. Je me félicite, pour ma part, de ce que, dans cette séance de notre Conseil, la question de l'orthographe ait été située au sein d'un ensemble comportant également la question de l'organisation effective d'un véritable multilinguisme européen, celle du français scientifique, et celle de la place du français dans la langue de l'économie ou dans les industries de la langue. Notre action sur chacun de ces points ne forme qu'un même combat, et répond à un seul souci : celui d'armer le plus efficacement possible notre langue pour assurer son maintien, son développement et sa promotion en abordant les yeux ouverts la réalité de la concurrence linguistique.

RAPPORT

PLAN

Introduction

Principes

I. - Analyses

1. Le trait d'union
2. Les marques du nombre
3. Le tréma et les accents
 - 3.1. Le tréma
 - 3.2. L'accent grave ou aigu sur le *e*
 - 3.3. L'accent circonflexe
4. Les verbes en *-eler, -eter*
5. Le participe passé des verbes en emplois pronominaux
6. Les mots empruntés
 7. Les anomalies

II. - Règles

III. - Graphies particulières fixées ou modifiées

IV. - Recommandations aux lexicographes et créateurs de néologismes

INTRODUCTION

Dans son discours du 24 octobre 1989, le Premier ministre a proposé à la réflexion du Conseil supérieur cinq points précis concernant l'orthographe :

- le trait d'union ;
- le pluriel des mots composés ;
- l'accent circonflexe ;
- le participe passé des verbes pronominaux ;
- diverses anomalies.

C'est sur ces cinq points que portent les présentes propositions. Elles ne visent pas seulement l'orthographe du vocabulaire existant, mais aussi et surtout celle du vocabulaire à naître, en particulier dans les sciences et les techniques.

Présentées par le Conseil supérieur de la langue française, ces rectifications ont reçu un avis favorable de l'Académie française à l'unanimité, ainsi que l'accord du Conseil de la langue française du Québec et celui du Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique.

Ces rectifications sont modérées dans leur teneur et dans leur étendue.

En résumé :

- le trait d'union : un certain nombre de mots remplaceront le trait d'union par la soudure (exemple : **portemonnaie** comme **portefeuille**) ;
- le pluriel des mots composés : les mots composés du type **pèse-lettre** suivront au pluriel la règle des mots simples (des **pèse-lettres**) ;
- l'accent circonflexe : il ne sera plus obligatoire sur les lettres **i** et **u**, sauf dans les terminaisons verbales et dans quelques mots (exemples : **qu'il fût, mûr**) ;
- le participe passé : il sera invariable dans le cas de **laisser** suivi d'un infinitif (exemple : **elle s'est laissé mourir**) ;
- les anomalies :
 - mots empruntés : pour l'accentuation et le pluriel, les mots empruntés suivront les règles des mots français (exemple : un **imprésario**, des **imprésarios**) ;
 - séries désaccordées : des graphies seront rendues conformes aux règles de l'écriture du français (exemple : **douçâtre**), ou à la cohérence d'une série précise (exemples : **boursouffler** comme **souffler**, **charriot** comme **charrette**).

Ces propositions sont présentées sous forme, d'une part, de règles d'application générale et de modifications de graphies particulières, destinées aux usagers et à l'enseignement, et, d'autre part, sous forme de recommandations à l'usage des lexicographes et des créateurs de néologismes.

PRINCIPES

La langue française, dans ses formes orales et dans sa forme écrite, est et doit rester le bien commun de millions d'êtres humains en France et dans le monde.

C'est dans l'intérêt des générations futures de toute la francophonie qu'il est nécessaire de continuer à apporter à l'orthographe des rectifications cohérentes et mesurées qui rendent son usage plus sûr, comme il a toujours été fait depuis le XVII^e siècle et comme il est fait dans la plupart des pays voisins.

Toute réforme du système de l'orthographe française est exclue : nul ne saurait affirmer sans naïveté qu'on puisse aujourd'hui rendre « simple » la graphie de notre langue, pas plus que la langue elle-même. Le voudrait-on, beaucoup d'irrégularités qui sont la marque de l'histoire ne pourraient être supprimées sans mutiler notre expression écrite.

Les présentes propositions s'appliqueront en priorité dans trois domaines : la création de mots nouveaux, en particulier dans les sciences et les techniques, la confection des dictionnaires, l'enseignement.

Autant que les nouveaux besoins de notre époque, le respect et l'amour de la langue exigent que sa créativité, c'est-à-dire son aptitude à la néologie, soit entretenue et facilitée : il faut pour cela que la graphie des mots soit orientée vers plus de cohérence par des règles simples.

Chacun sait la confiance qu'accordent à leurs dictionnaires non seulement écrivains, journalistes, enseignants, correcteurs d'imprimerie et autres professionnels de l'écriture, mais plus généralement tous ceux, adultes ou enfants, qui écrivent la langue française. Les lexicographes, conscients de cette responsabilité, jouent depuis quatre siècles un rôle déterminant dans l'évolution de l'orthographe : chaque nouvelle édition des dictionnaires faisant autorité enregistre de multiples modifications des graphies, qui orientent l'usage autant qu'elles le suivent. Sur de nombreux points, les présentes propositions entérinent les formes déjà données par des dictionnaires courants. Elles s'inscrivent dans cette tradition de réfection progressive permanente. Elles tiennent compte de l'évolution naturelle de l'usage en cherchant à lui donner une orientation raisonnée et elles veillent à ce que celle-ci soit harmonieuse.

L'apprentissage de l'orthographe du français continuera à demander beaucoup d'efforts, même si son enseignement doit être rendu plus efficace. L'application des règles par les enfants (comme par les adultes) sera cependant facilitée puisqu'elles gagnent en cohérence et souffrent moins d'exceptions. L'orthographe bénéficiera d'un regain d'intérêt qui devrait conduire à ce qu'elle soit mieux respectée, et davantage appliquée.

À l'heure où l'étude du latin et du grec ne touche plus qu'une minorité d'élèves, il paraît nécessaire de rappeler l'apport de ces langues à une connaissance approfondie de la langue française, de son histoire et de son orthographe et par conséquent leur utilité pour la formation des enseignants de français. En effet, le système graphique du français est essentiellement fondé sur l'histoire de la langue, et les présentes rectifications n'entament en rien ce caractère.

Au-delà même du domaine de l'enseignement, une politique de la langue, pour être efficace, doit rechercher la plus large participation des acteurs de la vie sociale, économique, culturelle, administrative. Comme l'a

déclaré le Premier ministre, il n'est pas question de légiférer en cette matière. Les édits linguistiques sont impuissants s'ils ne sont pas soutenus par une ferme volonté des institutions compétentes et s'ils ne trouvent pas dans le public un vaste écho favorable. C'est pourquoi ces propositions sont destinées à être enseignées aux enfants — les graphies rectifiées devenant la règle, les anciennes demeurant naturellement tolérées ; elles sont recommandées aux adultes, et en particulier à tous ceux qui pratiquent avec autorité, avec éclat, la langue écrite, la conignent, la codifient et la commentent.

On sait bien qu'il est difficile à un adulte de modifier sa façon d'écrire. Dans les réserves qu'il peut avoir à adopter un tel changement, ou même à l'accepter dans l'usage des générations montantes, intervient un attachement esthétique, voire sentimental, à l'image familière de certains mots. L'élaboration des présentes propositions a constamment pris en considération, en même temps que les arguments proprement linguistiques, cet investissement affectif. On ne peut douter pourtant que le même attachement pourra plus tard être porté aux nouvelles graphies proposées ici, et que l'invention poétique n'y perdra aucun de ses droits, comme on l'a vu à l'occasion des innombrables modifications intervenues dans l'histoire du français.

Le bon usage a été le guide permanent de la réflexion. Sur bien des points il est hésitant et incohérent, y compris chez les plus cultivés. Et les discordances sont nombreuses entre les dictionnaires courants, ne permettant pas à l'usager de lever ses hésitations. C'est sur ces points que le Premier ministre a saisi en premier lieu le Conseil supérieur, afin d'affermir et de clarifier les règles et les pratiques orthographiques.

Dans l'élaboration de ces propositions, le souci constant a été qu'elles soient cohérentes entre elles et qu'elles puissent être formulées de façon claire et concise. Enfin, les modifications préconisées ici respectent l'apparence des textes (d'autant qu'elles ne concernent pas les noms propres) : un roman contemporain ou du siècle dernier doit être lisible sans aucune difficulté. Des évaluations informatiques l'ont confirmé de manière absolue.

Ces propositions, à la fois mesurées et argumentées, ont été acceptées par les instances qui ont autorité en la matière. Elles s'inscrivent dans la continuité du travail lexicographique effectué au cours des siècles depuis la formation du français moderne. Responsable de ce travail, l'Académie française a corrigé la graphie du lexique en 1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878 et 1932-35. En 1975 elle a proposé une série de nouvelles rectifications, qui ne sont malheureusement pas passées dans l'usage, faute d'être enseignées et recommandées. C'est dans le droit-fil de ce travail que le Conseil a préparé ses propositions en sachant que dans l'histoire, des délais ont toujours été nécessaires pour que l'adoption d'améliorations de ce type soit générale.

En entrant dans l'usage, comme les rectifications passées et peut-être plus rapidement, elles contribueront au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde.

I.- ANALYSES

1. Le trait d'union

Le trait d'union a des emplois divers et importants en français :

- des emplois syntaxiques : inversion du pronom sujet (*exemple* : **dit-il**), et libre coordination (*exemples* : la ligne **nord-sud**, le rapport **qualité-prix**). Il est utilisé aussi dans l'écriture des nombres, mais, ce qui est difficilement justifiable, seulement pour les numéraux inférieurs à cent (*exemple* : **vingt-trois**, mais **cent trois**) (Voir Règle 1.)

- des emplois lexicaux dans des mots composés librement formés (néologismes ou créations stylistiques, *exemple* : **train-train**) ou des suites de mots figées (*exemple* : **porte-drapeau**, **va-nu-pied**).

Dans ces emplois, la composition avec trait d'union est en concurrence, d'une part, avec la composition par soudure ou agglutination (*exemples* : **portemanteau**, **betterave**), d'autre part, avec le figement d'expressions dont les termes sont autonomes dans la graphie (*exemples* : **pomme de terre**, **compte rendu**).

Lorsque le mot composé contient un élément savant (c'est-à-dire qui n'est pas un mot autonome : **narco-**, **poly-**, etc.), il est généralement soudé (*exemple* : **narcothérapie**) ou, moins souvent, il prend le trait d'union (*exemple* : **narco-dollar**). Si tous les éléments sont savants, la soudure est obligatoire (*exemple* : **narcolepsie**). Dans l'ensemble, il est de plus en plus net qu'on a affaire à un seul mot, quand on va de l'expression figée au composé doté de trait d'union et au mot soudé.

Dans une suite de mots devenue mot composé, le trait d'union apparaît d'ordinaire :

a) lorsque cette suite change de nature grammaticale (*exemple* : il intervient à **propos**, il a de l'**à-propos**). Il s'agit le plus souvent de noms (un **ouvre-boîte**, un **va-et-vient**, le **non-dit**, le **tout-à-l'égout**, un **après-midi**, un **chez-soi**, un **sans-gêne**). Ces noms peuvent représenter une phrase (*exemples* : un **laissez-passer**, un **sauve-qui-peut**, le **qu'en-dira-t-on**). Il peut s'agir aussi d'adjectifs (*exemple* : un décor **tape-à-l'œil**) ;

b) lorsque le sens (et parfois le genre ou le nombre) du composé est distinct de celui de la suite de mots dont il est formé (*exemple* : un **rouge-gorge** qui désigne un oiseau). Il s'agit le plus souvent de noms (un **saut-de-lit**, un **coq-à-l'âne**, un **pousse-café**, un **à-coup**) dont certains sont des calques de mots empruntés (un **gratte-ciel**, un **franc-maçon**) ;

c) lorsque l'un des éléments a vieilli et n'est plus compris (*exemples* : un **rez-de-chaussée**, un **croc-en-jambe**, à **vau-l'eau**). L'agglutination ou soudure implique d'ordinaire que l'on n'analyse plus les éléments qui constituent le composé dans des mots de formation ancienne (*exemples* : **vinaigre**, **pissenlit**, **chienlit**, **portefeuille**, **passport**, **marchepied**, **hautbois**, **plafond**), etc. ;

d) lorsque le composé ne respecte pas les règles ordinaires de la morphologie et de la syntaxe, dans des archaïsmes (la **grand-rue**, un **nouveau-né**, **nu-tête**) ou dans des calques d'autres langues (**surprise-partie**, **sud-américain**).

On remarque de très nombreuses hésitations dans l'usage du trait d'union et des divergences entre les dictionnaires, ce qui justifie qu'on s'applique à clarifier la question, ce mode de construction étant très productif. On

améliorera donc l'usage du trait d'union en appliquant plus systématiquement les principes que l'on vient de dégager, soit à l'utilisation de ce signe, soit à sa suppression par agglutination ou soudure des mots composés. (Voir Graphies 1, 2, 3 ; Recommandations 1, 2.)

2. Les marques du nombre

Les hésitations concernant le pluriel de mots composés à l'aide du trait d'union sont nombreuses. Ce problème ne se pose pas quand les termes sont soudés (*exemples* : un **portefeuille**, des **portefeuilles** ; un **passport**, des **passports**).

Bien que le mot composé ne soit pas une simple suite de mots, les grammairiens de naguère ont essayé de maintenir les règles de variation comme s'il s'agissait de mots autonomes, notamment :

- en établissant des distinctions subtiles : entre des **gardes-meubles** (hommes) et des **garde-meubles** (lieux), selon une analyse erronée déjà dénoncée par Littré ; entre un **porte-montre** si l'objet ne peut recevoir qu'une montre, et un **porte-montres** s'il peut en recevoir plusieurs ;

- en se contredisant l'un l'autre, voire eux-mêmes, tantôt à propos des singuliers, tantôt à propos des pluriels : un **cure-dent**, mais un **cure-ongles** ; des **après-midi**, mais des **après-dîners**, etc.

De même que **mille-feuille** ou **millefeuille** (les deux graphies sont en usage) ne désigne pas mille (ou beaucoup de) feuilles, mais un gâteau, et ne prend donc pas d's au singulier, de même le **ramasse-miettes** ne se réfère pas à des miettes à ramasser, ni à l'acte de les ramasser, mais à un objet unique. Dans un mot de ce type, le premier élément n'est plus un verbe (il ne se conjugue pas) ; l'ensemble ne constitue donc pas une phrase (décrivant un acte), mais un nom composé. Il ne devrait donc pas prendre au singulier la marque du pluriel. À ce nom doit s'appliquer la règle générale d'accord en nombre des noms : pas de marque au singulier, s ou x final au pluriel. (Voir Règle 2.)

3. Le tréma et les accents

3.1. Le tréma

Le tréma interdit qu'on prononce deux lettres en un seul son (*exemple* : **lait** mais **naïf**). Il ne pose pas de problème quand il surmonte une voyelle prononcée (*exemple* : **maïs**), mais dérouté dans les cas où il surmonte une voyelle muette (*exemple* : **aiguë**) : il est souhaitable que ces anomalies soient supprimées. De même l'emploi de ce signe doit être étendu aux cas où il permettra d'éviter des prononciations fautives (*exemples* : **gageure**, **arguer**). (Voir Graphies 4, 5.)

3.2. L'accent grave ou aigu sur le e

L'accent aigu placé sur la lettre e a pour fonction de marquer la prononciation comme « e fermé », l'accent grave comme « e ouvert ». Il est nécessaire de rappeler ici les deux règles fondamentales qui régissent la quasi-totalité des cas :

Première règle :

La lettre e ne reçoit un accent aigu ou grave que si elle est en finale de la syllabe graphique : **étude** mais **es/poir**, **mé/prise** mais **mer/cure**, **inté/ressant** mais **intel/ligent**, etc.

Cette règle ne connaît que les exceptions suivantes :

- l's final du mot n'empêche pas que l'on accentue la lettre *e* qui précède : **accès, progrès** (avec *s* non prononcé), **aloès, herpès** (avec *s* prononcé), etc.;

- dans certains composés généralement de formation récente, les deux éléments, indépendamment de la coupe syllabique, continuent à être perçus chacun avec sa signification propre, et le premier porte l'accent aigu. Exemples : **télé/spectateur** (contrairement à **téles/cope**), **prés/scolaire** (contrairement à **pres/crirre**), **dé/stabiliser** (contrairement à **des/tituer**), etc.

Deuxième règle :

La lettre *e* ne prend l'accent grave que si elle est précédée d'une autre lettre et suivie d'une syllabe qui comporte un *e* muet. D'où les alternances : **aérer**, il **aère** ; **collège, collégien** ; **célèbre, célébrer** ; **fidèle, fidélité** ; **règlement, régulier** ; **oxygène, oxygéner**, etc. Dans les mots **échelon, élever**, etc., la lettre *e* n'est pas précédée d'une autre lettre.

À cette règle font exception : les mots formés à l'aide des préfixes **dé-** et **pré-** (se **démener, prévenir**, etc.) ; quelques mots, comme **médecin, ère** et **èche**.

L'application de ces régularités ne souffre qu'un petit nombre d'anomalies (exemples : un **événement**, je **considérerai, puissé-je**, etc.), qu'il convient de réduire. (Voir Règle 3, Graphies 6, 7, Recommandation 3.)

3.3. L'accent circonflexe

L'accent circonflexe représente une importante difficulté de l'orthographe du français, et même l'usage des personnes instruites est loin d'être satisfaisant à cet égard.

L'emploi incohérent et arbitraire de cet accent empêche tout enseignement systématique ou historique. Les justifications étymologiques ou historiques ne s'appliquent pas toujours : par exemple, la disparition d'un *s* n'empêche pas que l'on écrive **votre, notre, mouche, moite, chaque, coteau, moutarde, coutume, mépris**, etc., et à l'inverse, dans **extrême** par exemple, on ne peut lui trouver aucune justification. Il n'est pas constant à l'intérieur d'une même famille : **jeûner, déjeuner** ; **côte, coteau** ; **grâce, gracieux** ; **mêler, mélange** ; **icône, iconoclaste**, ni même dans la conjugaison de certains verbes (**être, êtes, était, étant**). De sorte que des mots dont l'histoire est tout à fait parallèle sont traités différemment : **mû**, mais **su, tu, vu**, etc. ; **plaît**, mais **taît**.

L'usage du circonflexe pour noter une prononciation est loin d'être cohérent : **bateau, château** ; **noirâtre, pédiatre** ; **zone, clone, aumône** ; **atome, monôme**. Sur la voyelle *e*, le circonflexe n'indique pas, dans une élocution normale, une valeur différente de celle de l'accent grave (ou aigu dans quelques cas) : comparer il **mêle**, il **harcèle** ; **même, thème** ; **chrême, crème** ; **trêve, grève** ; **prêt, secret** ; **vêtir, vétille**. Si certains locuteurs ont le sentiment d'une différence phonétique entre *a* et *â*, *o* et *ô*, *è* ou *é* et *ê*, ces oppositions n'ont pas de réalité sur les voyelles *i* et *u* (comparer **cime, abîme** ; **haine, chaîne** ; **voûte, route, croûte** ; **huche, bûche** ; **bout, moût**, etc.) L'accent circonflexe, enfin, ne marque le timbre ou la durée des voyelles que dans une minorité des mots où il apparaît, et seulement en syllabe accentuée (tonique) ; les distinctions concernées sont elles-mêmes en voie de disparition rapide.

Certes, le circonflexe paraît à certains inséparable de l'image visuelle de quelques mots et suscite même des investissements affectifs (mais aucun adulte, rappelons-le, ne sera tenu de renoncer à l'utiliser).

Dès lors, si le maintien du circonflexe peut se justifier dans certains cas, il ne convient pas d'en rester à la situation actuelle : l'amélioration de la graphie à ce sujet passe donc par une réduction du nombre de cas où le circonflexe est utilisé. (Voir Règle 4 ; Recommandation 4.)

4. Les verbes en -eler et -eter

L'infinitif de ces verbes comporte un « *e* sourd », qui devient « *e* ouvert » dans la conjugaison devant une syllabe muette (exemple : **acheter, j'achète** ; **ruisseler, je ruisselle**).

Il existe deux procédés pour noter le « *e* ouvert », soit le redoublement de la consonne qui suit le *e* (exemple : **ruisselle**) ; soit le *e* accent grave, suivi d'une consonne simple (exemple : **harcèle**).

Mais, quant au choix entre ces deux procédés, l'usage ne s'est pas fixé, jusqu'à l'heure actuelle : parmi les verbes concernés, il y en a peu sur lesquels tous les dictionnaires sont d'accord. La graphie avec *è* présente l'avantage de ramener tous ces verbes au modèle de conjugaison de **mener** (il **mène**, elle **mènera**).

Quelques dérivés en **-ement** sont liés à ces verbes (exemple : **martèlement** ou **martellement**).

On mettra fin sur ce point aux hésitations, en appliquant une règle simple. (Voir Règle 5.)

5. Le participe passé des verbes en emplois pronominaux

Les règles actuelles sont parfois d'une application difficile et donnent lieu à des fautes, même chez les meilleurs écrivains.

Cependant, il est apparu aux experts que ce problème d'orthographe grammaticale ne pouvait être résolu en même temps que les autres difficultés abordées. D'abord il ne s'agit pas d'une question purement orthographique, car elle touche à la syntaxe et même à la prononciation. Ensuite il est impossible de modifier la règle dans les participes de verbes en emplois pronominaux sans modifier aussi les règles concernant les emplois non pronominaux : on ne peut séparer les uns des autres, et c'est l'ensemble qu'il faudrait retoucher. Il ne sera donc fait qu'une proposition, permettant de simplifier un point très embarrassant : le participe passé de **laisser** suivi d'un infinitif, dont l'accord est pour le moins incertain dans l'usage. (Voir Règle 6.)

6. Les mots empruntés

Traditionnellement, les mots d'emprunt s'intègrent à la graphie du français après quelque temps. Certains, malgré leur ancienneté en français, n'ont pas encore subi cette évolution.

6.1. Singulier et pluriel

On renforcera l'intégration des mots empruntés en leur appliquant les règles du pluriel du français, ce qui implique dans certains cas la fixation d'une forme de singulier.

6.2. Traitement graphique

Le processus d'intégration des mots empruntés conduit à la régularisation de leur graphie, conformément aux règles générales du français. Cela implique qu'ils perdent certains signes distinctifs « exotiques », et qu'ils

entrent dans les régularités de la graphie française. On tiendra compte cependant du fait que certaines graphies étrangères, anglaises en particulier, sont devenues familières à la majorité des utilisateurs du français.

On rappelle par ailleurs que des commissions ministérielles de terminologie sont chargées de proposer des termes de remplacement permettant d'éviter, dans les sciences et techniques en particulier, le recours aux mots empruntés. (Voir Règle 7 ; Graphies 8, 9 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

7. Les anomalies

Les anomalies sont des graphies non conformes aux règles générales de l'écriture du français (*comme ign dans oignon*) ou à la cohérence d'une série précise. On peut classer celles qui ont été examinées en deux catégories :

7.1 Séries désaccordées

Certaines graphies heurtent à la fois l'étymologie et le sentiment de la langue de chacun, et chargent inutilement l'orthographe de bizarreries ce qui n'est ni esthétique, ni logique, ni commode. Conformément à la réflexion déjà menée par l'Académie sur cette question, ces points de détail seront rectifiés. (Voir Graphies 10, 11, 12, 13 ; Recommandation 6)

7.2. Dérivés formés sur les noms qui se terminent par **-on** et **-an**

La formation de ces dérivés s'est faite et se fait soit en doublant le *n* final du radical, soit en le gardant simple. L'usage, y compris celui des dictionnaires, connaît beaucoup de difficultés et de contradictions, qu'il serait utile de réduire.

Sur les noms en **-an** (une cinquantaine de radicaux), le *n* simple est largement prédominant dans l'usage actuel. Un cinquième des radicaux seulement redouble le *n* (pour seulement un quart environ de leurs dérivés).

Sur les noms en **-on** (plus de 400 radicaux, et trois fois plus de dérivés), la situation actuelle est plus complexe. On peut relever de très nombreux cas d'hésitation, à la fois dans l'usage et dans les dictionnaires. Selon qu'est utilisé tel ou tel suffixe, il peut exister une tendance prépondérante soit au *n* simple, soit au *n* double. On s'appuiera sur ces tendances quand elles existent pour introduire plus de régularité. (Voir Recommandation 10.)

II - RÈGLES

1. **Trait d'union** : on lie par des traits d'union les numéraux formant un nombre complexe, inférieur ou supérieur à cent.

Exemples : elle a **vingt-quatre** ans, cet ouvrage date de l'année **quatre-vingt-neuf**, elle a **cent-deux** ans, cette maison a **deux-cents** ans, il lit les pages **cent-trente-deux** et **deux-cent-soixante-et-onze**, il possède **sept-cent-mille-trois-cent-vingt-et-un** francs. (Voir Analyse 1.)

2. **Singulier et pluriel des noms composés comportant un trait d'union** : les noms composés d'un

verbe et d'un nom suivent la règle des mots simples, et prennent la marque du pluriel seulement quand ils sont au pluriel, cette marque est portée sur le second élément.

Exemples : un **pèse-lettre**, des **pèse-lettres**, un **cure-dent**, des **cure-dents**, un **perce-neige**, des **perce-neiges**, un **garde-meuble**, des **garde-meubles** (sans distinguer s'il s'agit d'homme ou de lieu), un **abat-jour**, des **abat-jours**.

Il en va de même des noms composés d'une préposition et d'un nom. Exemples : un **après-midi**, des **après-midis**, un **après-ski**, des **après-skis**, un **sans-abri**, des **sans-abris**.

Cependant, quand l'élément nominal prend une majuscule ou quand il est précédé d'un article singulier, il ne prend pas de marque de pluriel. Exemple : des **prie-Dieu**, des **trompe-l'œil**, des **trompe-la-mort**. (Voir Analyse 2.)

3. **Accent grave** : conformément aux régularités décrites plus haut (Analyse 3.2) :

a) On accentue sur le modèle de **sem**er les futurs et conditionnels des verbes du type **céder** : je **cèderai**, je **cèderais**, j'**allègerai**, j'**altèrerai**, je **considèrerai**, etc.

b) Dans les inversions interrogatives, la première personne du singulier en *e* suivie du pronom sujet **je** porte un accent grave : **aimè-je**, **puissè-je**, etc. (Voir Analyse 3.2 ; Graphies 6, 7 ; Recommandation 3.)

4. Accent circonflexe

Si l'accent circonflexe placé sur les lettres *a*, *o* et *e* peut indiquer utilement des distinctions de timbre (**mâtin** et **matin** ; **côte** et **cote** ; **vôtre** et **votre** ; etc.), placé sur *i* et *u* il est d'une utilité nettement plus restreinte (**voûte** et **doute** par exemple ne se distinguent dans la prononciation que par la première consonne). Dans quelques terminaisons verbales (passé simple, etc.), il indique des distinctions morphologiques nécessaires. Sur les autres mots, il ne donne généralement aucune indication, excepté pour de rares distinctions de formes homographes.

En conséquence, on conserve l'accent circonflexe sur *a*, *e*, et *o*, mais sur *i* et sur *u* il n'est plus obligatoire, excepté dans les cas suivants :

a) Dans la conjugaison, où il marque une terminaison :

Au passé simple (première et deuxième personnes du pluriel) :

nous **suivîmes**, nous **voulûmes**, comme nous **aimâmes** ;

vous **suivîtes**, vous **voulûtes**, comme vous **aimâtes**.

À l'imparfait du subjonctif (troisième personne du singulier) :

qu'il **suivît**, qu'il **voulût**, comme qu'il **aimât**.

Au plus-que-parfait du subjonctif, aussi nommé parfois improprement conditionnel passé deuxième forme (troisième personne du singulier) :

qu'il **eût suivi**, il **eût voulu**, comme qu'il **eût aimé**.

Exemples :

Nous voulûmes qu'il prît la parole ;

Il **eût** préféré qu'on le **prévînt**.

b) Dans les mots où il apporte une distinction de sens utile : **dû**, **jeûne**, les adjectifs **mûr** et **sûr**, et le verbe **croître** (étant donné que sa conjugaison est en partie homographe de celle du verbe **croire**). L'exception ne concerne pas les dérivés et les composés de ces mots (exemple : **sûr**, mais **sureté** ; **croître**, mais **accroître**). Comme c'était déjà le cas pour **dû**, les adjectifs **mûr** et

sûr ne prennent un accent circonflexe qu'au masculin singulier.

Les personnes qui ont déjà la maîtrise de l'orthographe ancienne pourront, naturellement, ne pas suivre cette nouvelle norme. (Voir Analyse 3.3 ; Recommandation 4.)

Remarques :

- cette mesure entraîne la rectification de certaines anomalies étymologiques, en établissant des régularités. On écrit désormais **mu** (comme déjà **su, tu, vu, lu**), **plait** (comme déjà **taït, fait**), **pique, surpique** (comme déjà **morsure**) **traîne, traite**, et leurs dérivés (comme déjà **gaine, haine, faine**), et **ambigument, assidument, congrument, continument, crument, dument, goulument, incongrument, indument, nument** (comme déjà **absolument, éperdument, ingénument, résolument**) ;

- sur ce point comme sur les autres, aucune modification n'est apportée aux noms propres. On garde le circonflexe aussi dans les adjectifs issus de ces noms (exemples : **Nîmes, nîmois**.)

5. Verbes en -eler et -eter

L'emploi du e accent grave pour noter le son « e ouvert » dans les verbes en **-eler** et en **-eter** est étendu à tous les verbes de ce type.

On conjugue donc, sur le modèle de **peler** et **d'acheter** : elle **ruissèle**, elle **ruissèlera**, j'**époussète**, j'**étiquète**, il **époussètera**, il **étiquètera**.

On ne fait exception que pour **appeler** (et **rappeler**) et **jeter** (et les verbes de sa famille), dont les formes sont les mieux stabilisées dans l'usage.

Les noms en **-ement** dérivés de ces verbes suivront la même orthographe : **amoncèlement, bossèlement, chancèlement, cisèlement, cliquètement, craquèlement, craquètement, cuvèlement, dénivèlement, ensorcèlement, étincèlement, grommèlement, martèlement, morcèlement, musèlement, nivèlement, ruissèlement, volètement**. (Voir Analyse 4.)

6. **Participe passé** : le participe passé de **laisser** suivi d'un infinitif est rendu invariable : il joue en effet devant l'infinitif un rôle d'auxiliaire analogue à celui de **faire**, qui est toujours invariable dans ce cas (avec l'auxiliaire **avoir** comme en emploi pronominal).

Le participe passé de **laisser** suivi d'un infinitif est donc invariable dans tous les cas, même quand il est employé avec l'auxiliaire **avoir** et même quand l'objet est placé avant le verbe. (Voir Analyse 5.)

Exemples :

Elle **s'est laissé mourir** (comme déjà elle s'est fait maigrir) ;

Elle **s'est laissé séduire** (comme déjà elle s'est fait féliciter) ;

Je **les ai laissé partir** (comme déjà je les ai fait partir) ;

La maison qu'elle **a laissé saccager** (comme déjà la maison qu'elle **a fait repeindre**).

7. **Singulier et pluriel des mots empruntés** : les noms ou adjectifs d'origine étrangère ont un singulier et un pluriel réguliers : un **zakouski**, des **zakouskis** ; un **ravioli**, des **raviolis** ; un **graffiti**, des **graffitis** ; un **lazzi**, des **lazzis** ; un **confetti**, des **confettis** ; un **scénario**, des **scénarios** ; un **jazzman**, des **jazzmans**, etc. On choisit

comme forme du singulier la forme la plus fréquente, même s'il s'agit d'un pluriel dans l'autre langue.

Ces mots forment régulièrement leur pluriel avec un s non prononcé (*exemples* : des **matches**, des **lands**, des **lieds**, des **solos**, des **apparatchiks**). Il en est de même pour les noms d'origine latine (*exemples* : des **maximums**, des **médias**). Cette proposition ne s'applique pas aux mots ayant conservé valeur de citation (*exemple* : des **mea culpa**).

Cependant, comme il est normal en français, les mots terminés par *s, x* et *z* restent invariables (*exemples* : un **boss**, des **boss** ; un **kibboutz**, des **kibboutz** ; un **box**, des **box**).

Remarque : le pluriel de mots composés étrangers se trouve simplifié par la soudure (*exemples* : des **covergirls**, des **bluejeans**, des **ossobucos**, des **weekends**, des **hotdogs**). (voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

Tableau résumé des règles

NR	ANCIENNE ORTHOGRAPHE	NOUVELLE ORTHOGRAPHE
1	vingt-trois, cent trois.	vingt-trois, cent-trois.
2	un cure-dents. des cure-ongle. un cache-flamme(s). des cache-flamme(s).	un cure-dent. des cure-ongles. un cache-flamme. des cache-flammes.
3 a	je céderai, j'allégerais	je céderai, j'allégerais.
3 b	puissé-je, aimé-je.	puissé-je, aimé-je.
4	il plaît, il se taît. la route, la voûte.	il plaît, il se taît. la route, la voute .
5	il ruisselle, amoncèle.	il ruissèle, amoncèle.
6	elle s'est laissée aller. elle s'est laissé appeler.	elle s'est laissé aller. elle s'est laissé appeler.
7	des jazzmen, des lieder.	des jazzmans, des lieds.

III. - GRAPHIES PARTICULIÈRES FIXÉES OU MODIFIÉES

Ces listes, restreintes, sont limitatives.

Il s'agit en général de mots dont la graphie est irrégulière ou variable ; on la rectifie, ou bien l'on retient la variante qui permet de créer les plus larges régularités. Certains de ces mots sont déjà donnés par un ou plusieurs dictionnaires usuels avec la graphie indiquée ici : dans ce cas, c'est une harmonisation des dictionnaires qui est proposée.

1. **Mots composés** : on écrit soudés les noms de la liste suivante, composés sur la base Dun élément verbal généralement suivi d'une forme nominale ou de « tout ».

Les mots de cette liste, ainsi que ceux de la liste B ci-après (éléments nominaux et divers), sont en général des mots anciens dont les composants ne correspondent plus au lexique ou à la syntaxe actuels (**chausstrappe**) ; y figurent aussi des radicaux onomatopéiques ou de formation expressive (**pique-nique, passepasse**), des mots comportant des dérivés (**tirebouchonner**), certains mots dont le pluriel était difficile (un **brisetout**, dont le pluriel devient des **brisetouts**, comme un **faitout**, des **faitouts**, déjà usité), et quelques composés sur **porte-**, dont la série compte plusieurs soudures déjà en usage (**portefaix, portefeuille**, etc.). Il était exclu de modifier d'un coup plusieurs milliers de mots composés, l'usage pourra le

faire progressivement. (Voir Analyse 1 ; Recommandations 1, 2.)

Liste A

arrachepied (d').	passepaspartout.
boutentrain.	passepasse.
brisetout.	piquenique.
chaussetrappe.	porteclé.
clochepied (à).	portecrayon.
coupecoupe.	portemine.
couvrepied.	portemonnaie.
crochepied.	portevoix.
croquemadame.	pouceped.
croquemitaine.	poussepousse.
croquemonsieur.	risquetout.
croquemort.	tapecul.
croquenote.	tirebouchon.
faitout.	tirebouchonner.
fourretout.	tirefond.
mangetout.	tournedos.
mêletout.	vanupied.

2. Mots composés : on écrit soudés également les noms de la liste suivante, composés d'éléments nominaux et adjectivaux (Voir Analyse 1 ; Recommandations 1, 2).

Liste B

arcboutant.	jeanfoudre.
autostop.	lieudit.
autostoppeur, euse.	millefeuille.
bassecontre.	millepatte.
bassecontriste.	millepertuis.
bassecour.	platebande.
bassecourier.	potpourri.
basselisse.	prudhomme.
basselissier.	quotepart.
bassetaille.	sagefemme.
branlebas.	saufconduit.
chauvesouris	téléfilm.
chèvrepied.	terreplein.
cinéroman.	vélopousse.
hautecontre.	véloski.
hautelisse.	vélotaxi.
hautparleur.	

3. Onomatopées : on écrit soudés les onomatopées et mots expressifs (de formations diverses) de la liste suivante (Voir Analyse 1 ; Recommandations 1, 2)

Liste C

blabla.	pingpong.
bouiboui.	prêchiprêcha.
coincoin.	tamtam.
froufrou.	tohubohu.
grigri.	traintrain.
kifkif.	troutrou.
mélimélo.	tsétsé.
pêlemêle.	

4. Tréma : dans les mots suivants, on place le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée : **ai^güe** (et dérivés, comme **surai^güe**, etc.), **ambi^güe**, **exi^güe**, **contig^üüe**, **ambi^güité**, **exi^güité**, **contig^üüité**, **cig^üüe**. Ces mots appliquent ainsi la règle générale : le tréma indique qu'une lettre (*u*) doit être prononcée (comme voyelle ou comme semi-voyelle) séparément de la lettre précédente (*g*). (voir Analyse 3.1.)

5. Tréma : le même usage du tréma s'applique aux mots suivants où une suite **-gu** ou **-geu-** conduit à des prononciations défectueuses (il **argue** prononcé comme **nargue**). On écrit donc : il **arg^üüe** (et toute la conjugaison du verbe **arg^üier**) ; **gag^üüre**, **mang^üüre**, **rong^üüre**, **verg^üüre**. (Voir Analyse 3.1.)

6. Accents : on munit d'un accent les mots de la liste suivante où il avait été omis, ou dont la prononciation a changé. (Voir Analyse 3.2 ; Règle 3 ; Recommandation 3.)

Liste D

asséner.	recépée.
bélitre.	recéper.
bésicles.	réclusionnaire.
démiurge.	réfréner.
gélinotte.	sèneçon.
québécois.	sénescence.
recéler.	sénestre.
recépage.	

7. Accents : l'accent est modifié sur les mots de la liste suivante qui avaient échappé à la régularisation entreprise par l'Académie française aux XVIII^e et XIX^e siècles, et qui se conforment ainsi à la règle générale d'accentuation. (Voir Analyse 3.2 ; Règle 3 ; Recommandation 3.)

Liste E

abrègement.	empiètement.
affèterie.	évènement.
allègement.	fèverole.
allègement.	hébètement.
assèchement.	règlementaire.
cèleri.	règlementairement.
complètement (nom).	règlementation.
crèmerie.	règlementer.
crèteler.	sècheresse.
crènelage.	sècherie.
crèneler.	sènevé.
crènelure.	vènerie.

8. Mots empruntés : on écrit soudés les mots de la liste suivante, composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage et qui n'ont pas valeur de citation. (Voir Analyse 6 ; Règle 7 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

Liste F

Mots d'origine latine	
(employés comme noms - exemple : un apriori)	
apriori.	statuquo.
exlibris.	vadémécum
exvoto.	

Mots d'origine étrangère

baseball.	covergirl.
basketball.	cowboy.
blackout.	fairplay.
bluejean.	globetrotteur.
chichekébab.	handball.
chowchow.	harakiri.
covergirl.	hotdog.

lockout.	sidecar.
majong.	striptease.
motocross.	volleyball.
ossobuco.	weekend.
pipeline.	

9. Accentuation des mots empruntés : on munit d'accents les mots de la liste suivante, empruntés à la langue latine ou à d'autres langues, lorsqu'ils n'ont pas valeur de citation. (Voir Analyse 6 ; Règle 7 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

Liste G

Mots d'origine latine

artéfact.	mémorandum.
critérium.	placébo.
déléatur.	proscénium.
délirium trémens.	référendum.
désidérata.	satisfécit.
duodénum.	sénior.
exéat.	sérapéum.
exéquatur.	spéculum.
facsimilé.	tépidarium.
jéjunum.	vadémécum.
linoléum.	vélarium.
média.	vélum.
memento.	véto.

Mots empruntés à d'autres langues

allégretto.	méhalla.
allégro.	pédigrée.
braséro.	pérestroïka.
candéla.	péséta.
chébec.	péso.
chéchia.	piéta.
cicérone.	révolver.
condottière.	séquoia.
décrescendo.	sombréro.
diésel.	téocalli.
édelweiss.	trémolo.
impresario.	zarzuéla.
kakémono.	

10. Anomalies : des rectifications proposées par l'Académie (en 1975) sont reprises, et sont complétées par quelques rectifications de même type. (Voir Analyse 7.)

Liste H

absout, absoute (participe, au lieu de <i>absous, absoute</i>).
appâts (au lieu de <i>appas</i>).
asseoir, rassoïr, sursoïr (au lieu de <i>asseoir</i> , etc.) (a).
bizut (au lieu de <i>bizuth</i>) (b).
bonhomme (au lieu de <i>bonhomie</i>).
boursoufflement (au lieu de <i>boursoufflement</i>).
boursouffler (au lieu de <i>boursouffler</i>).
boursoufflure (au lieu de <i>boursoufflure</i>).
cahutte (au lieu de <i>cahute</i>).
charriot (au lieu de <i>chariot</i>).
chaussetrappe (au lieu de <i>chausse-trape</i>).
combattif (au lieu de <i>combatif</i>).
combattivité (au lieu de <i>combativité</i>).
cuisseau (au lieu de <i>cuissot</i>).
déciller (au lieu de <i>dessiller</i>) (c).

dissout, dissoute (au lieu de <i>dissous, dissoute</i>).
douçâtre (au lieu de <i>douceâtre</i>) (d).
embattre (au lieu de <i>embatre</i>).
exéma (au lieu de <i>eczéma</i>) et ses dérivés (e).
guilde (au lieu de <i>ghilde</i> , graphie d'origine étrangère).
homéo- (au lieu de <i>homoeo-</i>).
imbécilité (au lieu de <i>imbécillité</i>).
innommé (au lieu de <i>innomé</i>).
levreau (au lieu de <i>levraut</i>).
nénufar (au lieu de <i>nénuphar</i>).
ognon (au lieu de <i>oignon</i>).
pagaille (au lieu de <i>pagaie, pagaye</i>) (g).
persifflage (au lieu de <i>persiflage</i>).
persiffler (au lieu de <i>persifler</i>).
persiffler (au lieu de <i>persifleur</i>).
ponch (boisson, au lieu de <i>punch</i>) (h).
prudhomme (avec soudure) (au lieu de <i>prud'homme</i>).
prudhomme (avec soudure) (au lieu de <i>prud'homme</i>).
relai (au lieu de <i>relais</i>) (i).
saccharine (au lieu de <i>saccharine</i>) et ses nombreux dérivés.
sconse (au lieu de <i>skunks</i>) (j).
sorgo (au lieu de <i>sorgho</i> , graphie d'origine étrangère).
sottie (au lieu de <i>sotie</i>).
tocade (au lieu de <i>toquade</i>).
ventail (au lieu de <i>vantail</i>) (k).

Notes :

(a) Le *e* ne se prononce plus. L'Académie française écrit déjà *j'assois* (à côté de *j'assieds*), *j'assoïrai*, etc. (mais je **surseïrai**). **Assoïr** s'écrit désormais comme **voir** (ancien français **veïr**), **choïr** (ancien français **cheïr**), etc.

(b) À cause de **bizuter, bizutage**.

(c) À rapprocher de **cil**. Rectification d'une ancienne erreur d'étymologie.

(d) **Cea** est une ancienne graphie rendue inutile par l'emploi de la cédille.

(e) La suite **cz** est exceptionnelle en français. **Exéma** comme **examen**.

(f) Mot d'origine arabo-persane. L'Académie a toujours écrit **nénufar**, sauf dans la huitième édition (1932-1935).

(g) Des trois graphies de ce mot, celle-ci est la plus conforme aux règles et la moins ambiguë.

(h) Cette graphie évite l'homographie avec **punch** (coup de poing) et l'hésitation sur la prononciation.

(i) Comparer **relai-relayer**, avec **balai-balayer, essai-essayer**, etc.

(j) Des sept graphies qu'on trouve actuellement, celle-ci est la plus conforme aux règles et la moins ambiguë.

(k) À rapprocher de **vent**; rectification d'une ancienne erreur d'étymologie.

11. Anomalies : on écrit en **-illier** les noms suivants anciennement en **-illier**, où le *i* qui suit la consonne ne s'entend pas (comme **poulailler, volailler**) : **joailler, marguiller, ouillère, quincailleur, serpillère**. (Voir Analyse 7.)

12. Anomalies : on écrit avec un seul *l* (comme **bestiole, camisole, profiterole**, etc.) les noms suivants : **barcarole, corole, fumerole, girole, grole, guibole, mariole**, et les mots moins fréquents : **bouterole**,

lignerole, muserole, rousserole, tavaïole, trole. Cette terminaison se trouve ainsi régularisée, à l'exception de **folle, molle**, de **colle** et de ses composés. (Voir Analyse 7.)

13. Anomalies : le *e* muet n'est pas suivi d'une consonne double dans les mots suivants, qui rentrent ainsi dans les alternances régulières (*exemples* : **lunette, lunetier**, comme **noisette, noisetier** ; **prunelle, prunelier** comme **chamelle, chamelier**, etc.) : **interpeler** (au lieu de *interpeller*) ; **dentelière** (au lieu de *dentellière*) ; **lunetier** (au lieu de *lunettier*) ; **prunelier** (au lieu de *prunellier*). (Voir Analyse 7.)

Liste des graphies rectifiées

abrègement.	cèleri.	édelweiss.	nénufar.
absout.	charriot.	embattre.	ognon.
affêterie.	chaussetrappe.	empiètement.	ossobuco.
aigüe.	chauvesouris.	évènement.	ouillère.
allègement.	chébec.	exéat.	pagaille.
allègrement.	chéchia.	exéma.	passerpartout.
allégretto.	chèvrepied.	exéquatur.	passépasse.
allégro.	chichekébab.	exigüe.	pédigrée.
ambigüe.	chowchow.	exigüité.	pêlemêle.
ambigüité.	cicérone.	exlibris.	pérestroïka
appâts.	cigüe.	exvoto.	persifflage.
apriori	cinéroman.	facsimilé.	persiffler.
arcboutant	clochepied (à).	fairplay.	persiffler.
argüer.	coincain.	faitout.	péséta.
arrachepied (d').	combattif.	fêverole.	péso
artéfact.	combattivité.	fouretout.	piéta.
assèchement.	complètement.	froufrou	pingpong.
asséner.	condottière.	fumerole.	pipeline.
assoir.	contigüe.	gagéüre.	piquénique.
autostop.	contigüité.	gêlinotte.	placébo.
autostoppeur, euse.	corole.	girole.	platebande.
barcarole.	coupecoupe.	globetrotteur.	ponch.
baseball.	couvrepied.	grigri.	porteclé.
basketball.	covergirl.	grole.	portecrayon.
bassecontre.	cowboy.	guibole.	portemine.
bassecontriste.	crèmerie.	guilde.	portemonnaie.
bassecour.	crènelage.	handball.	portevoix.
bassecourier.	crèneler.	harakiri.	potpourri
basselisse.	crènelure.	hautecontre.	pouceped.
basselissier.	crèteler.	hautelisse.	poussepousse.
bassetaille.	critérium.	hautparleur.	prêchprêcha.
bélitre.	crochepied.	hébêtement.	proscénium.
bésicles.	croquemadame.	homéo-.	prudhommeal.
bizut.	croquemitaine.	hotdog.	prudhomme.
blabla.	croquemonsieur.	imbécilité.	prudhomnie.
blackout.	croquemort.	imprésario.	prunelier.
bluejean.	croquenote.	innommé.	québécois.
bonhomme.	cuisseau.	interpeler	quinailler.
bouiboui.	déciller.	jeanfoudre.	quotepart.
boursoufflement.	décrecendo.	jéjunum.	rassoir.
boursouffler.	déléatur.	joailler.	recéler.
boursoufflure.	délirium trémens.	kakémono.	recépage.
boutentrain.	démiurge.	kifkif	recépée.
bouterole.	dentelière.	levreau.	recéper.
branlebas.	désidérata.	lieudit.	réclusionnaire.
braséro.	diésel.	lignerole.	référendum.
brisetout.	dissout.	linoléum.	réfréner
cahutte.	douçâtre.	lockout.	règlementaire.
candéla.	duodénum.	lunetier.	règlementairement.
		majong.	règlementation.
		mangetout.	règlementer.
		mangéüre.	relai.
		marguiller.	révolver.
		mariole.	risquetout.
		média.	rongeüre.
		méhalla.	rousserole.
		mêletout.	saccarine.
		mélímélo.	sagefemme
		mémento.	satisfécit.
		mémorandum.	saufconduit.
		millefeuille.	sconse.
		millepatte.	sècheresse.
		millepertuis.	sècherie.
		motocross.	sèneçon.
		muserole.	sènescence.

séneestre.	tirefond.
sènevè.	tocade.
sénior.	tohubohu.
séquoia.	tournedos.
sérapéum.	traintrain.
serpillère.	trémolo.
sidecar.	trole.
sombréro.	troutrou.
sorgo.	tsétsé.
sottie.	vadémécum.
spéculum.	vanupied.
statuquo.	vélarium.
striptease.	vélopusse.
suraigüe.	véloski.
sursoir.	vélotaxi.
tamtam.	vélum.
tapetul.	vènerie.
tavaïole.	ventail.
téléfilm.	vergeüre.
téocalli.	véto.
tépidarium.	volleyball.
terreplein.	weekend.
tirebouchon.	zarzuéla.
tirebouchonner.	

IV. - RECOMMANDATIONS AUX LEXICOGRAPHE ET CRÉATEURS DE NÉOLOGISMES

Les recommandations qui suivent ont pour but d'orienter l'activité des lexicographes et créateurs de néologismes de façon à améliorer l'harmonie et la cohérence de leurs travaux. **Elles ne sont pas destinées dans un premier temps à l'utilisateur, particulier ou professionnel, ni à l'enseignement.**

1. **Trait d'union** : le trait d'union pourra être utilisé notamment lorsque le nom composé est employé métaphoriquement : **barbe-de-capucin**, **langue-de-bœuf** (en botanique), **bonnet-d'évêque** (en cuisine et en architecture) ; mais on écrira **taille de guêpe** (il n'y a métaphore que sur le second terme), **langue de terre** (il n'y a métaphore que sur le premier terme), **langue de bœuf** (en cuisine, sans métaphore). (Voir Analyse I.)

2. **Mots composés** : quant à l'agglutination, on poursuivra l'action de l'Académie française, en recourant à la soudure dans les cas où le mot est bien ancré dans l'usage et senti comme une seule unité lexicale. Cependant, on évitera les soudures mettant en présence deux lettres qui risqueraient de susciter des prononciations défectueuses ou des difficultés de lecture (¹). (Voir Analyse 1.)

L'extension de la soudure pourra concerner les cas suivants :

a) Des noms composés sur la base d'un élément verbal suivi d'une forme nominale ou de tout (voir plus haut, liste A, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général).

b) Des mots composés d'une particule invariable suivie d'un nom, d'un adjectif ou d'un verbe ; la tendance

existante à la soudure sera généralisée avec la particules contre, entre quand elles sont utilisés comme préfixes, sur le modèle de en, sur, supra, et de la plupart des autres particules, qui sont déjà presque toujours soudées. L'usage de l'apostrophe sera également supprimé par la soudure.

Exemples : **contrechant** (comme **contrechamp**), à **contrecourant** (comme à **contresens**), **contrecourbe** (comme **contrechâssis**), **contrefeu** (comme **contrefaçon**), **contrespionnage** (comme **contrescarpe**), **contrappel** (comme **contrordre**), **entraide** (comme **entracte**), **entreligne** (comme **entrecôte**), **s'entrenuire** (comme **s'entrechoquer**), **s'entredévorer** (comme **s'entremanger**), etc.

c) Des mots composés au moyen des préfixes latins : *extra, intra, ultra, infra*.

Exemples : **extraconjugal** (comme **extraordinaire**) ; **ultrafiltration, infrasonore**, etc.

d) Des noms composés d'éléments nominaux et adjectivaux devenus peu analysables aujourd'hui. Voir plus haut, liste B, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général.

e) Des mots composés à partir d'onomatopées ou similaires sur le modèle de la liste C (voir plus haut).

f) Des noms composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage, employés sans valeur de citation. Voir plus haut, liste F, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général.

g) Les nombreux composés sur éléments « savants » (en particulier en o). On écrira donc par exemple : **aéroclub, agroalimentaire, ampèreheure, audiovisuel, autovaccin, cardiovasculaire, cinéclub, macroéconomie, minichaine, monoatomique, néoethique, pneumohémorragie, psychomoteur, radioactif, rhinopharyngite, téléprimeur, vidéocassette**, etc.

Remarque : le trait d'union est justifié quand la composition est libre, et sert précisément à marquer une relation de coordination entre deux termes (noms propres ou géographiques) : les relations **italo-françaises** (ou **franco-italiennes**), les contentieux **anglo-danois**, les mythes **gréco-romains**, la culture **finno-ougrienne**, etc.

3. **Accentuation des mots empruntés** : on mettra un accent sur des mots empruntés au latin ou à d'autres langues intégrés au français (exemples : **artéfact, braséro**), sauf s'ils gardent un caractère de citation (*exemple* : un **requiem**). Voir plus haut, liste G, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général. Certains de ces mots sont déjà accentués dans des dictionnaires. (Voir Analyse 3.2 et 6 ; Règle 3 ; Graphies 6, 7.)

4. **Accentuation des mots empruntés et des néologismes** : on n'utilisera plus l'accent circonflexe dans la transcription d'emprunts, ni dans la création de mots nouveaux (sauf dans les composés issus de mots qui conservent l'accent). On peut par exemple imaginer un **repose-flute**, mais un **allume-dôme**, un **protège-âme** (Voir Analyses 3.3 et 6 ; Règle 4.)

5. **Singulier et pluriel des mots empruntés** : on fixera le singulier et le pluriel des mots empruntés conformément à la règle 7 ci-dessus. (Voir Analyse 6 ; Règle 7 ; Graphies 8, 9.)

6. **Anomalies** : on mettra fin aux hésitations concernant la terminaison **-otter** ou **-oter**, en écrivant en **-otter** les verbes formés sur une base en **-otte** (comme **botter** sur **botte**) et en **-oter** les verbes formés sur une base en **-ot** (comme **garroter** sur **garrot**, **greloter** sur **grelot**) ou ceux qui comportent le suffixe verbal **-oter** (*exemples* : **baisoter**, **frisoter**, **cachoter**, **dansoter**, **mangeoter**, comme **clignoter**, **crachoter**, **toussoter**, etc.). Dans les cas où l'hésitation est possible, on ne modifiera pas la graphie (*exemples* : **calotter** sur **calotte** ou sur **calot**, **flotter** sur **flotte** ou sur **flot**, etc.), mais, en cas de diversité dans l'usage, on fixera la graphie sous la forme **-oter**. (Voir Analyse 7, Graphie 10, 11, 12, 13.)

Les dérivés suivront le verbe (*exemples* : **cachotier**, **grelotement**, **frisotis**, etc.).

7. **Emprunts** : on francisera dans toute la mesure du possible les mots empruntés en les adaptant à l'alphabet et à la graphie du français. Cela conduit à éviter les signes étrangers (diacritiques ou non) n'appartenant pas à notre alphabet (par exemple, *â*), qui subsisteront dans les noms propres seulement. D'autre part, des combinaisons inutiles en français seront supprimées : **volapük** deviendra **volapuk**, **muesli** deviendra **musli** (déjà usité), **nirvâna** s'écrira **nirvana**, le *ö* pourra, selon la prononciation en français, être remplacé par *o* (**maelström** deviendra **maelstrom**, déjà usité) ou *oe* (**angström** deviendra **angstroem**, déjà usité, **röstis** deviendra **roestis**, déjà usité). Bien que les emplois de *gl* italien et *ñ*, *ll* espagnols soient déjà familiers, on acceptera des graphies comme **taliatelle** (tagliatelle) **paélia** (paella), **lianos** (llanos), **canyon** qui évitent une lecture défectueuse. (Voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9.)

8. **Emprunts** : dans les cas où existent plusieurs graphies d'un mot emprunté, on choisira celle qui est la plus proche du français (exemple : des **litchis**, un enfant **ouzbek**, un **bogïe**, un **canyon**, du **musli**, du **kvas**, **cascher**, etc.). (Voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9.)

9. **Emprunts** : le suffixe nominal **-er** des anglicismes se prononce tantôt comme dans **mer** (*exemples* : **docker**, **révolver**, **starter**) et plus souvent comme dans notre suffixe **-eur** (*exemple* : **leader**, **speaker**) ; parfois deux prononciations coexistent (*exemples* : **cutter**, **pull-over**, **scooter**). Lorsque la prononciation du **-er** (final) est celle de **-eur**, on préférera ce suffixe (*exemple* : **debatter** devient **débatteur**). La finale en **-eur** sera de règle lorsqu'il existe un verbe de même forme à côté du nom (*exemples* : **squatteur**, verbe **squatter** ; **kidnappeur**, verbe **kidnapper**, etc.). (Voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9.)

10. **Néologie** : dans l'écriture de mots nouveaux dérivés de noms en **-an**, le *n* simple sera préféré dans tous les cas ; dans l'écriture de mots nouveaux dérivés de noms en **-on**, le *n* simple sera préféré avec les terminaisons suffixales commençant par *i*, *o* et *a*. On écrira donc par exemple : **-onite**, **-onologie**, **-onaire**, **-onalisme**, etc. (Voir Analyse 7.)

Remarque générale. Il est recommandé aux lexicographes, au-delà des rectifications présentées dans ce rapport et sur leur modèle, de privilégier, en cas de concurrence entre plusieurs formes dans l'usage, la forme la plus simple : forme sans circonflexe, forme agglutinée, forme en *n* simple, graphie francisée, pluriel régulier, etc.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES CORRESPONDANCES
entre analyses, règles, graphies et recommandations

Analyses	Règles	Graphies	Recommandations
1	1	1, 2, 3	1, 2
2	2		
3.1		4,5	
3.2	3	6, 7	3
3.3	4		4
5	6		
6	7	8, 9	4, 5, 7, 8, 9
7		10, 11, 12, 13	6, 10

¹ Il y a risque de prononciation défectueuse quand deux lettres successives peuvent être lues comme une seule unité graphique, comme les lettres o et i, a et i, o et u, a et u. Exemples : génito-urinaire, extra-utérin. Pour résoudre la difficulté, la terminologie scientifique préfère parfois le tréma au trait d'union (radioisotope, sur le modèle de coïncidence). Toutefois l'Académie a estimé qu'on pouvait conserver le trait d'union en cas de contact entre deux voyelles (contre-attaque, ou contrattaque avec élision comme dans contrordre). De même elle a jugé utile le recours éventuel au trait d'union dans les mots formés de plus de deux composants, fréquents dans le vocabulaire scientifique. Par ailleurs, on rappelle que le *s* placé entre deux voyelles du fait de la composition se prononce sourd : pilosébacé, sacrosaint.